



IMMOBILIER D'ENTREPRISE

5, rue René Cassin – CS 10431
13331 MARSEILLE CEDEX 3
T +33 (0)4 95 09 33 71

Pour le compte de NEXIMMO 129

Monsieur le Préfet de région,
Préfet des Bouches-du-Rhône
Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Secrétariat général
16, rue Zattara
CS 70248
13331 - Marseille cedex 3

Marseille, le 5 juin 2023

Opération : VAL CRETES – 06 VALBONNE

Objet : Demande de réexamen du dossier de demande d'examen au cas par cas F09323P0039
Recours Gracieux

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu l'arrêté préfectoral n° AE-F09323P0039 du 06/04/2023 portant décision d'examen au cas par cas, et imposant une étude d'impact pour le projet Valcrêtes à Sophia Antipolis.

Nous comprenons l'ampleur des enjeux relevés et certains points ont fait l'objet d'études complémentaires menées par des bureaux d'études spécialisés. Nous avons finalement été en mesure de fournir des éléments tangibles à l'ensemble des remarques contenues dans l'arrêté préfectoral. C'est pourquoi nous sollicitons un recours gracieux pour le réexamen de notre dossier de demande d'examen au cas par cas.

La note ci-jointe constitue le dossier de recours gracieux. L'ensemble des études complémentaires et des notes de précisions apportées à ce projet est donné dans les annexes, dont une liste est fournie en page 4 du dossier de recours.

Nous vous prions donc de bien vouloir réexaminer notre dossier de demande d'examen au cas par cas, en prenant en compte les nouvelles informations jointes.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre disposition pour tout complément d'informations,

nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent CALES
Directeur du Développement



Cales
NEXIMMO 129
SAS au capital de 37.000.00 euros
Siège social : 19, rue de Vienne
ISA 50029 - 75801 PARIS CEDEX 08
SIREN 890 168 792 RCS PARIS

-- A.P.E. 41108 - Siret 332 335 769 00094

www.nexity.fr